



Compte-rendu d'activités 2021 et perspectives 2022

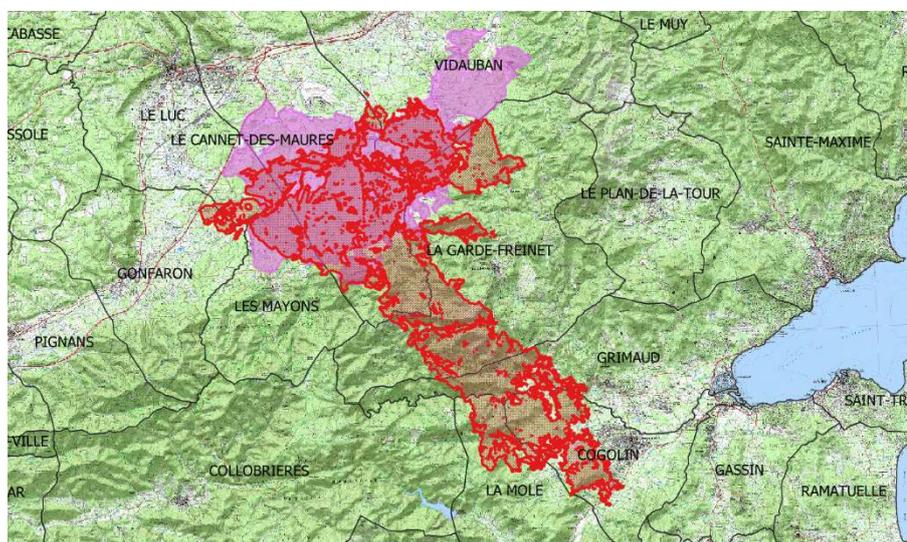
1. Animation foncière : une thématique importante et chronophage.

Principales activités développées en 2021 : Animation post-incendie, Prospection liège, Travaux Natura 2000, Renfort DFCI, Réhabilitation de vergers de châtaigniers, Plantations chêne-liège.

- Diagnosics SUITE AU FEU DU 16 AOUT 2021 de Gonfaron (Florian)

8 100 ha de végétation parcourues pour 6 800 ha environ brûlés, privé à 85 %. Cet incendie a impacté 9 communes dont une partie importante de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures :

Gonfaron,
Le Luc,
Les Mayons,
Le Cannet des Maures,
Vidauban,
La Garde Freinet
Grimaud,
Cogolin,
La Môle.



27 propriétaires adhérents sont concernés par ce feu sur 1 200 hectares (18 ont un plan simple de gestion en cours de validité) et ont tous bénéficié d'un diagnostic post-incendie de la part des techniciens de l'ASL Suberaie Varoise.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures a pris en charge la gestion de cette crise en lançant deux études post-incendie :

- La première confiée à l'ONF sur la période de septembre à novembre pour identifier les secteurs où des interventions urgentes s'avéraient nécessaires pour prévenir une aggravation de la situation : coulées de boues, inondations, éboulements de roches. L'objectif premier était la protection des biens et des personnes et ces travaux ont été gérés directement par les communes concernées.
- La seconde étude lancée en décembre a pour objectif la restauration des terrains incendiés à moyen terme à travers l'identification des secteurs pertinents où mener différents travaux forestiers : fascinage, exploitation des bois brûlés, aide à la régénération des peuplements, recépage des feuillus, etc. Cette deuxième étude est réalisée par un groupement de bureau d'études forestiers, environnemental et paysagiste.

Ces études et une partie des travaux à venir ont la chance de bénéficier de financements avantageux. En effet, en début d'année, la Région PACA a créé le fonds RESPIR dédié aux travaux sylvicoles et ayant l'objectif de centraliser les fonds privés d'entreprises volontaires. A la suite du feu, la société de fret maritime marseillaise CMA-CGM a annoncé alimenter ce fonds à hauteur d'un million d'euros pour aider à la restauration des zones incendiées.

Le premier rendu de cette étude en mars 2022 a identifié :

- 190 ha de zones exploitables pour le bois brûlé avec 110 ha situés dans la Réserve Nationale de la Plaine des Maures,
- 170 ha de fascinage répartis sur une quarantaine de zones.

Un travail d'animation foncière est important pour mobiliser les propriétaires concernés et l'ASL y œuvre activement en 2022 :

- Participation aux réunions publiques et techniques du Syndicat mixte des Maures,
- Relance des propriétaires pour leur proposer de bénéficier de financement pour du fascinage,
- Dossiers de déclaration ou de demande de dérogation à monter spécifiquement sur le secteur de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures permettant de lancer l'exploitation des bois brûlés pour l'automne 2022.

2. Exploitation de produits :

- LIEGE pour un total d'environ 129 tonnes



111 tonnes de liège femelle (vendu à 1 150 €/tonne exploitée), 3,8 de liège mâle (400 €/tonne), environ 14 tonnes de liège brûlé (env. 250 €/tonne)

Une équipe de leveurs formée dans les PO et en local avec l'entreprise nationale SERPE, qui a racheté le liège brûlé pour en faire du paillage.

Ce tonnage est équivalent à 2018. Pour mémoire, les récoltes de 2019 et 2020 ont été plus faibles (des années difficiles dues à l'attaque de la chenille du Bombyx disparate et au confinement Covid).

Bénéfices - saison 2021 de liège femelle

	Commune	Qt levée en tonnes	Bénéfice par propriétaire
chantier 1	La Croix-Valmer	1	404,40 €
chantier 2	Cogolin	1	404,40 €
chantier 3	Cogolin	8,08	4 189,71 €
chantier 4	Cogolin	1	404,40 €
chantier 5	Cogolin	2,5	1 011,00 €
chantier 6	Le Lavandou	2	808,80 €
chantier 7	Bormes	10,5	5 256,20 €
chantier 8	La Môle	12,9	3 131,76 €
chantier 9	La Môle	14,62	2 932,33 €
chantier 11	La Môle	9	1 857,60 €
chantier 12	La Môle	8,218	3 665,49 €
chantier 14	La Môle	4,5	1 369,80 €
chantier 15	Bormes	23,46	8 597,66 €
chantier 16	Bormes	0,105	93,24 €
chantier 17	Bormes	1,4	566,16 €

Soit un revenu moyen de 346 € par tonne.

- BOIS pour un total d'environ 350 tonnes

3 coupes de bois chez 4 adhérents pour 20 tonnes de chêne-liège (Ramatuella) et 323 tonnes de pin maritime (La Garde Freinet, Brégançon à Bormes et la Londe)

Une année faible au regard des 4 années précédentes où un surcroît d'activités important a été généré à la suite de coupes groupées d'importance et surtout en conséquence des incendies importants de l'été 2017 impactant 2 000 ha à La Londe, Bormes et le Cap Lardier.

- Maures Bois Energie

L'ASL poursuit la gestion de cette association qui s'est retirée définitivement du site de l'écopôle de la Môle à la fin du mois de juin 2021, suite à la décision de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez d'utiliser la totalité du site pour son activité de compostage.



Le bois-énergie a généré la vente de 786 tonnes de plaquettes ce qui supérieur de 8% à 2020 (marqué par des arrêts prématurés de chaudières en mars à cause du premier confinement) mais inférieur de 12% par rapport à 2019. Le maintien de cette activité est permis grâce au relai de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Energie installée à Brignoles.

Les volumes de paillage vendus ont baissé de 17%, particulièrement au deuxième semestre. Malgré tout, la situation comptable de la structure reste positive.

3. Travaux forestiers

54 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un coût total de 383 588 €.

Il s'agit de travaux d'amélioration que les propriétaires ont en moyenne financés sur leur fonds propre (à 53 %), avec l'aide de 38 % d'aides publiques et 9% de financement privé.

⇒ PLANTATIONS DE CHENE-LIEGE / 9 adhérents bénéficiaires / 65 000 € HT de travaux (Gisela)

Un entretien avec la plantation de plants visant à remplacer les manquants a été fait sur les 5 plantations datant de l'automne 2020.

4 nouvelles plantations ont été réalisées à Roquebrune (Groupement Forestier du Capricorne), la Londe (Famille Carra et domaine Galoupet) et à Bormes (Groupement Forestier de Brégançon). Cela représente 8 ha et 4 550 plants (mélange avec Cormier).



Ces projets ont été financés à 40% par la Région avec le financement complémentaire de l'entreprise DIAM-Bouchage (29 à 49 %) et l'école de commerce Kedge (11%).

Après 2 années de plantations, il n'est pas assuré que ce projet de plantation se poursuive. Cela va dépendre de plusieurs facteurs, outre la motivation des adhérents : le taux de financement qui au niveau public est plafonné à 40 % et reste compliqué, la volonté ou non des partenaires privés de poursuivre leur soutien et le taux de réussite des plantations précédentes à surveiller au printemps et à l'automne 2022 par rapport aux conditions météorologiques de l'année.

⇒ REOUVERTURE DE SUBERAIES ABANDONNEES ET LEVEE DE LIEGE MALE OU BRULE / 17 adhérents bénéficiaires / 143 000 € (Gisela)

Ces chantiers permettent des débroussaillage d'ouverture pour stimuler la régénération des chênes-lièges et accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé.

Si les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financement public s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés), l'ensemble de ces travaux ne sont généralement financés qu'à 40% par les collectivités locales. Aussi, des financements privés sont mobilisés à travers le dispositif de la taxe de compensation au défrichement (exemple du carrier Provence Granulats du Cannel des Maures ou l'entreprise Lawatt suite à l'implantation d'un parc photovoltaïque dans le Haut Var).

Ces travaux sont importants pour permettre d'assurer un avenir à la filière liège et pour veiller à la bonne régénération des suberaies sur les stations fraîches. La recherche de financement plus conséquent à travers un dossier de financement européen Interreg MED est à l'étude en 2022.

⇒ REHABILITATION DES VERGERS DE CHATAIGNIERS incluant également des plantations / 30 adhérents bénéficiaires / 44 000 € HT de travaux (Floriaan)



Cela comprend :

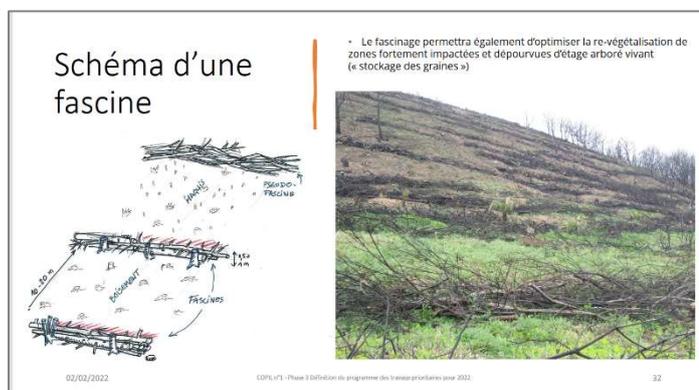
- la réouverture de vergers abandonnés par débroussaillage,
- l'abattage des arbres concurrents ou morts,
- l'élagage des vieux châtaigniers greffés,
- les tailles de formation,
- la création de piste
- le greffage (non financé),
- la plantation de châtaigniers greffés.

Financés à 40% par la Région SUD-PACA, ces travaux perdurent en 2022. L'animation des castanéiculteurs est menée en lien étroit avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var dont l'animateur Gil Lutz vient de remplacer récemment Romane Chaigneau.

⇒ Quelques menus travaux de dépressage ou de mise aux normes incendie

⇒ Des travaux de fascinage sont prévus pour limiter l'érosion des sols dégradés par l'incendie d'août 2021

Un premier dossier de financement de travaux a été validé par la Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur et le Département du Var pour 2 propriétaires adhérents sur 3 ha.



Suite à l'animation foncière en cours sur les secteurs retenus par l'étude commandée par le Syndicat mixte des Maures, une grosse tranche de travaux prévisionnels sera déposée auprès du Fonds RESPIR en mai 2022 pour un taux de financement négocié de 100%.

⇒ 2022 devrait permettre également des chantiers d'exploitation de bois brûlé bien que les demandes d'autorisation sur la Réserve Nationale puissent être compliqués à faire aboutir favorablement. Connaissant les problématiques liées à la biodiversité, un dialogue étroit est déjà engagé avec le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA (CEN-PACA) et la SOPTOM pour définir des modalités pratiques d'exploitation sur un secteur situé à Vidauban hors Réserve mais en zone de sensibilité majeure pour la Tortue d'Hermann.

4. Expertise forestière

- Fin des notations des 200 placettes du Cap Lardier pour suivre la végétation après l'incendie de 2017, projet mené par le Parc National de Port-Cros (Floriaan)

Réalisé sur 3 ans, la notation de placettes positionnées de façon systématique tous les 100 mètres sur la zone incendiée du Cap Lardier permet d'avoir une quantité importante d'informations sur la façon dont la végétation repousse après incendie : comportement du maquis, régénération des pins et des chênes.

- Documents de gestion durable : 11 plans simples de gestion / 4 codes de bonnes pratiques sylvicoles

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 25 ha, il s'agit d'un « code de bonnes pratiques sylvicoles », document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 25 ha, ce document de gestion prend un caractère obligatoire et s'appelle un « plan simple de gestion ». Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

- Etude lancée sur les plantations de châtaigniers réalisées depuis 2016, menée avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var, (Floriaan)



L'objectif de cette étude est d'étudier la viabilité des plantations à venir sur le massif des Maures dans le contexte actuel. Identifier les modalités / facteurs associés à la bonne reprise d'une plantation afin d'optimiser les résultats sur les plantations à venir.

Plus de 500 arbres sur env. 30 plantations réalisées de 2016 à 2020 avec une grande diversité de modalités sont étudiés (localisation sur tout le massif des Maures et Camps-la-Source, diversité de stations, d'entretiens, de types de greffe, fréquences d'arrosage, protections...).

Méthodologie/ Étapes :

- 1/ Identification et choix des plantations à étudier
- 2/ Relevé des modalités de plantation / facteurs sur chaque plantation / Evaluation de la qualité de reprise par un relevé approfondi par arbre
- 3/ Mise en relation de la qualité de reprise avec l'ensemble des modalités relevées.
- 4/ Conclusions sur la pertinence de conduire de nouvelles plantations de châtaigniers dans le massif. Recommandations sur les conditions qui permettront d'optimiser la viabilité de ces dernières.

Premières conclusions : En vue des conditions actuelles et à venir, (climatiques notamment) les stations favorables à l'essence s'amenuisent. Les plantations à venir devront faire l'objet d'une réflexion plus

approfondie au cas par cas pour assurer leur viabilité, au niveau de la station : station à l'ubac, plus en fond de vallon, profondeur de sol plus importante... (certaines stations anciennement favorables au châtaignier doivent être abandonnées) et par rapport au suivi qui sera apporté par le propriétaire : arrosage régulier et en quantité suffisante les 3-4 premiers étés, entretien des protections, tailles de formation, coupe des rejets du porte greffe... (le suivi pendant la période d'installation (3-4 ans) du système racinaire est essentiel pour permettre aux plants d'atteindre un volume d'exploration du sol suffisant à sa survie sans arrosage).

5. Expertise sanitaire

L'année 2021 est marquée par un déficit global variable des précipitations et des températures supérieures aux normales de 1981 à 2010, presque en toutes saisons.

Le suivi des plantations réalisées à l'hiver 2020-2021 a montré un taux de mortalité en novembre 2021 entre 17 et 43%, lié justement au manque d'eau et aux vents asséchants fréquents.

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par maladie spécifique (exemple de la Processionnaire du Pin) sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CRPF, 1 ONF et 2 ASL).

A retrouver sur : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bilans-2021-des-Correspondants>

A noter la découverte d'un nouveau parasite sur Pin Parasol en septembre 2021 à Saint-Tropez : la cochenille Tortue du Pin, *Toumeyella parvicornis*. Il s'agit de la première détection en France de cet insecte qui cause depuis 2014 d'importants dégâts en Italie sur les pins parasols et les pins maritimes des villes de Naples et de Rome. Il est recommandé aux propriétaires forestiers de signaler les arbres présentant des signes d'attaque, à savoir le rougissement des aiguilles mais aussi la présence de fumagine, coloration noire des aiguilles due aux excréments des insectes. Un arrêté préfectoral est paru en mars 2022 pour les communes de Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

Informations disponibles sur :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Lutte-contre-la-cochenille-tortue>



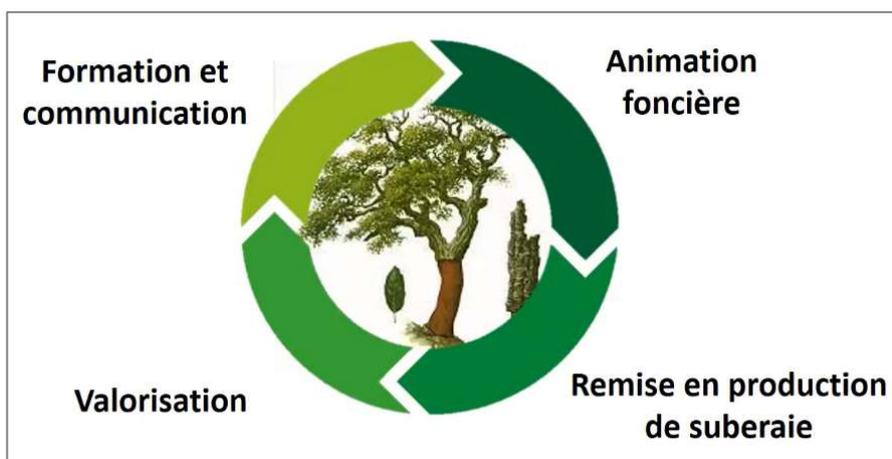
L'année 2022 démarre avec un fort déficit hydrique, ce qui peut annoncer une saison de récolte de liège compliquée et quelques problèmes de reprise des plants dans les plantations notamment.

6. Actions de promotion : Stratégie liège

Cette stratégie de territoire identifiée avec notre partenaire DIAM-Bouchage en 2020 a été approfondie en 2021 :

- Au LOCAL :

Présentation du projet aux élus du Syndicat mixte du massif des Maures en avril 2021



Des essais de caractérisation du liège broyé ont été lancés par FIBOIS Sud auprès du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. [Ces essais sont toujours en cours en avril 2022.](#)

- Au NATIONAL :

Création de liens étroits avec les producteurs corses et des Pyrénées-Orientales avec la volonté de faire de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) basé à Vivès (66) notre représentant et à l'orienter sur quelques premières actions phare :

- Formation de nouveaux leveurs, avec l'entreprise SERPE et leurs équipes du Var et des Pyrénées-orientales,
- Essais et compilation de retours d'expérience de chaque territoire français par rapport aux machines Coveless,
- Représentation aux Assises de la Forêt et du Bois organisée par le Ministère de l'agriculture de septembre à décembre 2021.
- [La communication est à développer en 2022, d'autant que l'IML a obtenu un financement de l'interprofession nationale France Bois Forêt.](#)

[Pour 2022, l'ASL Suberaie Varoise travaille à l'élaboration d'une candidature à un programme européen important international \(Interreg Med\) devant impliquer plusieurs pays et des partenaires à la fois économiques et scientifiques. Forêt Modèle de Provence et Diam-Bouchage y sont également associés.](#)